

CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE PORT SAINT PERE

001

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 31 JANVIER 2012**

Le trente et un Janvier deux mille douze à vingt heures, les membres du conseil municipal de la Commune de PORT SAINT PERE, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sur la convocation du maire.

**Présents :** BAUDRU Andrée, BERTRAND Joëlle, BOIDRON Dominique, BOSSARD Dominique, BOURIAUD Jean-Pierre, CHAUVET Raymonde, DE L'ESTANG DU RUSQUEC Edwige, DEVY Emmanuelle, FOREST François, GUERIN Joël, HOUDAYER Martine, JOURDAIN-AVERTY Isabelle, LEAUTE Gaëtan, LEMASSON Yves, MERLET Vincent, RICHARD Annie, ROGER Claire, THEPENIER Denis, VOYAU Française.

**Absents excusés :** M. BATARD Alban pouvoir à Mme DEVY  
M. ROSSETTI Lionel pouvoir à M. BOURIAUD Jean-Pierre

**Absente :** Mme ROGER Claire

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur François FOREST, Maire.

En préambule, Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation du secrétaire de séance, Mme Isabelle JOURDAIN-AVERTY est désignée, secrétaire de séance.

**Approbation du procès verbal de la séance du 6 Décembre 2011**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance précédente dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 6 Décembre 2011 est adopté à l'unanimité.

**DE-2012-01-01 REALISATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE – BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie à moindre coût, et dans l'attente du versement des subventions, le service assainissement souhaite ouvrir une ligne de trésorerie permettant une gestion souple et économique des mouvements de trésorerie.

Une consultation a été réalisée auprès de plusieurs établissements financiers. Deux organismes ont répondu à cette consultation : le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel.

Monsieur GUERIN fait part des deux propositions de ces organismes bancaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention portant ouverture d'un prêt relais sur 2 ans, d'un montant de 850.00,00 €, destiné à faire face à des besoins momentanés de trésorerie du service assainissement, auprès du Crédit Mutuel au taux trimestriel variable index E 3 M, soit 2,62 %.
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par la convention portant ouverture d'un prêt relais.

Signé le : 02/02/2012
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture :
044-214401333-20120131-DE-2012-01-01-DE
Date de réception de l'accusé : 02/02/2012 à 15:03

CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE PORT SAINT PERE

002

**DE-2012-01-02 EXAMEN DES SUBVENTIONS**

Monsieur GUERIN, Adjoint aux finances, présente l'état récapitulatif des subventions examinées en commission finances :

<b>Activités Culturelles</b>	
Cap Avenir	500,00 €
Musique théâtre et cie	1.500,00 €
Fullbaz'art (festival paille en son)	4.000,00 €
Comité des Fêtes	1.000,00 €
<b>Activités Sportives</b>	
Gymnastique Cœur de Retz	60,00 €
Football Club de Retz	720,00 €
Judo Club Pazennais	140,00 €
Karaté Club PSP	750,00 €
Hand Ball Sainte Pazanne	320,00 €
Pep's Danse	500,00 €
Pazennais Basket Club	380,00 €
Dansons à PSP	500,00 €
<b>Activités Sociales et de Santé</b>	
Anim'action contrat emploi tremplin	14.000,00 €
Inséretz	2.430,00 €
Centre de soins infirmiers	50,00 €
Albatros	80,00 €
Adapei	560,00 €
ADAR	2.600,00 €
ADIL	629,37 €
DOMUS	504,00 €
ADT	507,00 €
Prévention routière	100,00 €
Alcool Assistance	150,00 €
Pazennaise de remplacement	261,00 €
<b>Enseignement et Formation</b>	
Amicale Laïque petit et grand (5 € par enfant)	1.055,00 €
FCPE les Hirondelles	200,00 €
Association Hirondelle en Fête (15.80 € X 211 élèves)	3.333,80 €
A.P.E.L. (15.80 € /élève X 103 élèves)	1.627,40 €
O.G.E.C.Frais de Fonctionnement (460€ /élève X 103élèves)	47.380,00 €
Fournitures Scolaires OGEC (45€00/élève X 103 élèves)	4.635,00 €
Participation aux voyages linguistiques et classes découvertes (1/élève/an)	27,00€/élève

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ACCEPTE le versement des subventions présentées ci-dessus par 19 voix pour et 1 abstention (Mme DU RUSQUEC).

Signé le : 02/02/2012
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20120131-DE-2012-01-02-DE
Date de réception de l'accusé : 02/02/2012 à 15:01

CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE PORT SAINT PERE

003

**DE-2012-01-03 PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS (P.A.V.E)**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de PORT SAINT PERE a entrepris l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics qui s'applique aux routes départementales 751 A, 64 et 103.

Suite à une demande d'avis de conformité, la Direction Générale des Equipements du Conseil Général a émis le 7 mars 2011, un avis favorable sans réserve pour l'approbation du PAVE.

Monsieur LEAUTE rappelle que le cabinet qui a élaboré ce PAVE avait chiffré la mise en accessibilité de la voirie pour la commune de PORT SAINT PERE sur une base de travaux d'un montant de 199.000,00 €. Certains travaux ont été réalisés en 2011 (passage piétonnier église, retrait de deux candélabres au rond point d'écomarché). Ces travaux sont programmés sur une période de 15 ans.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le PAVE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :

- de valider le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents et à accomplir toutes démarches administratives pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Signé le : 02/02/2012
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20120131-DE-2012-01-03-DE
Date de réception de l'accusé : 02/02/2012 à 15:08

**DE-2012-01-04 DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. 2012**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2334-35 et R 2334-19 à R. 2334-31,

Monsieur le Maire, présente à l'ensemble du Conseil Municipal les catégories d'investissements pouvant être subventionnées à l'aide de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux qui a remplacé la Dotation globale d'équipement en 2011.

Il est proposé au Membres du Conseil Municipal de présenter auprès de l'Etat un dossier.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ▶ DECIDE de solliciter auprès de la Préfecture de Loire Atlantique, une aide financière au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre de l'année 2012 pour le programme d'investissement suivant :
  - Aménagement du camping de la Morinière. Montant des travaux 428.414,00 € H.T avec une D.E.T.R à hauteur de 30 % soit 45 000,00 € (montant des travaux plafonné à 150 000,00 €)
- ▶ ACCEPTE le plan de financement présenté,
- ▶ CHARGE Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à cette demande de subvention.

Signé le : 02/02/2012
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20120131-DE-2012-01-04-DE
Date de réception de l'accusé : 02/02/2012 à 15:10

CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE PORT SAINT PERE

004

**DE-2012-01-05 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR L'ETUDE DE SECURISATION DU BOURG**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de PORT SAINT PERE a retenu un cabinet d'études (VOIX MIXTE/TECH'NAM), chargé d'établir un diagnostic sur les aménagements des entrées et traverses de l'agglomération en identifiant les problèmes de sécurité routière et en proposant des traitements appropriés et cohérents.

Monsieur FOREST souligne que ces études sont réalisées sur des départementales et que le Conseil Général peut prendre en charge une partie de ces études.

Il est proposé aux Membres du Conseil municipal de présenter auprès du Conseil Général un dossier de demande de subvention.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE de solliciter auprès du Conseil Général, une aide financière au titre du fonds d'aménagements communal 2012 pour l'étude de la sécurisation du bourg, l'aménagement des entrées et traverses de l'agglomération.
- ACCEPTE le plan de financement présenté,
- CHARGE Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à cette demande de subvention.

Signé le : 02/02/2012
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20120131-DE-2012-01-05-DE
Date de réception de l'accusé : 02/02/2012 à 15:09

**DE-2012-01-06 CREATION D'UN BUDGET ANNEXE « PROJET DE LA POSTE »**

La Commune de PORT SAINT PERE par délibération en date du 6 Décembre dernier a décidé l'acquisition de la propriété immobilière sise, Rue de la Morinière (Référence cadastrale E N° 2160) sur la base de 180.000,00 €.

Cette propriété pourra accueillir des logements sociaux sur une partie et le bâtiment existant gardera l'activité de la Poste au rez-de-chaussée avec la création de logements locatifs à l'étage.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la création d'un budget annexe, qui doit s'équilibrer financièrement.

En effet, la mise en place d'un budget annexe pourra permettre d'individualiser les dépenses et les recettes propres à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :

- de créer un budget annexe au budget communal nommé « projet de la poste » à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012.
- de préciser que ce budget annexe suivra la nomenclature M14

Signé le : 02/02/2012
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20120131-DE-2012-01-06-DE
Date de réception de l'accusé : 02/02/2012 à 15:18

CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE PORT SAINT PERE

005

**DE-2012-01-07 AUTORISATION ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

**Vu** l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2011 avant le vote du budget primitif 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2012

Signé le : 02/02/2012
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20120131-DE-2012-01-07-DE
Date de réception de l'accusé : 02/02/2012 à 15:18

**DE-2012-01-08 PARTICIPATION POUR NON REALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT**

Selon l'article L.421.3 Du Code de l'Urbanisme, Madame HOUDAYER souligne que le Conseil Municipal a instauré par délibération en date du 6 juin 2003, une participation pour non réalisation d'aires de stationnement résultant de l'impossibilité technique, pour les pétitionnaires, de réaliser un nombre de place de stationnement en conformité avec les prescriptions des documents d'urbanisme sur le terrain d'assiette de la construction ou dans son environnement immédiat.

La participation ne peut excéder un plafond qui évolue comme l'indice INSEE de la construction et peut être variable en fonction du nombre d'habitants sur la commune. Cette participation doit être versée dans un délai d'un an à compter de la notification de l'avis de recouvrement et doit servir à réaliser de nouvelles aires de stationnement.

Le montant de cette participation avait été fixé à 1.000,00 € par emplacement non réalisé.

Après discussion, Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les deux tarifications proposées soit 8000,00 €, soit 10.000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour 8.000,00 €, 7 voix pour 10.000,00 € et 2 abstentions :

- DECIDE d'augmenter cette participation pour non réalisation d'aires de stationnement, et de fixer le nouveau montant de celle-ci à 8.000,00 € par emplacement non réalisé, et cela à partir du 1<sup>er</sup> Février 2012, sur les zones UA et UB.

Signé le : 02/02/2012
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20120131-DE-2012-01-08-DE
Date de réception de l'accusé : 02/02/2012 à 15:25

**DE-2012-01-09 ENQUETE PUBLIQUE CHEMIN DU COUROUCE**

Monsieur le Maire fait part d'une demande des conjoints CHAUVET et de Monsieur NUNGE et Mademoiselle RABREAU concernant une nouvelle emprise à envisager sur le chemin rural du Couroucé.

Pour cela conformément au décret N° 76-921 du 8 octobre 1976, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à la nouvelle emprise de ce bien du domaine privé de la commune.

# CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PORT SAINT PERE

006

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de procéder à l'enquête publique préalable à cette emprise sur le chemin rural du Couroucé, en application du décret n° 76-921 précité. Cette enquête aura lieu du 5 Mars au 19 Mars 2012.
- DESIGNNE Monsieur Joël GUERIN comme commissaire enquêteur
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à accomplir toutes formalités administratives nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les frais de notaire et de bornage seront pris en charge par la Commune.

Signé le : 02/02/2012
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20120131-DE-2012-01-09-DE
Date de réception de l'accusé : 02/02/2012 à 15:25

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **DELEGATION ADJOINT**

Monsieur le Maire demande à chaque membre du bureau municipal de faire le point sur les dossiers relevant de leur délégation.

### **RAPPEL DATES**

Prochain conseil municipal le mardi 27 mars pour vote des budgets  
Commissions finances : 13 février, 5 mars et 19 mars.

CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE PORT SAINT PERE

007

**SIGNATURES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS**  
**EN SEANCE LE 31 JANVIER 2012**

BAUDRU Andrée,

BERTRAND Joëlle,

BOIDRON Dominique,

BOSSARD Dominique,

BOURIAUD Jean-Pierre,

CHAUVET Raymonde,

DE L'ESTANG DU RUSQUEC Edwige,

DEVY Emmanuelle,

FOREST François,

GUERIN Joël,

HOUDAYER Martine,

JOURDAIN-AVERTY Isabelle,

LEAUTE Gaëtan,

LEMASSON Yves,

MERLET Vincent,

RICHARD Annie,

ROGER Claire,

THEPENIER Denis,

VOYAU Françoise

ROSSETTI Lionel  
Pouvoir à BOURIAUD J-Pierre

BATARD Alban  
Pouvoir à DEVY Emmanuelle